


Prélèvements de bois

Dernière mise à jour : 13 février 2023

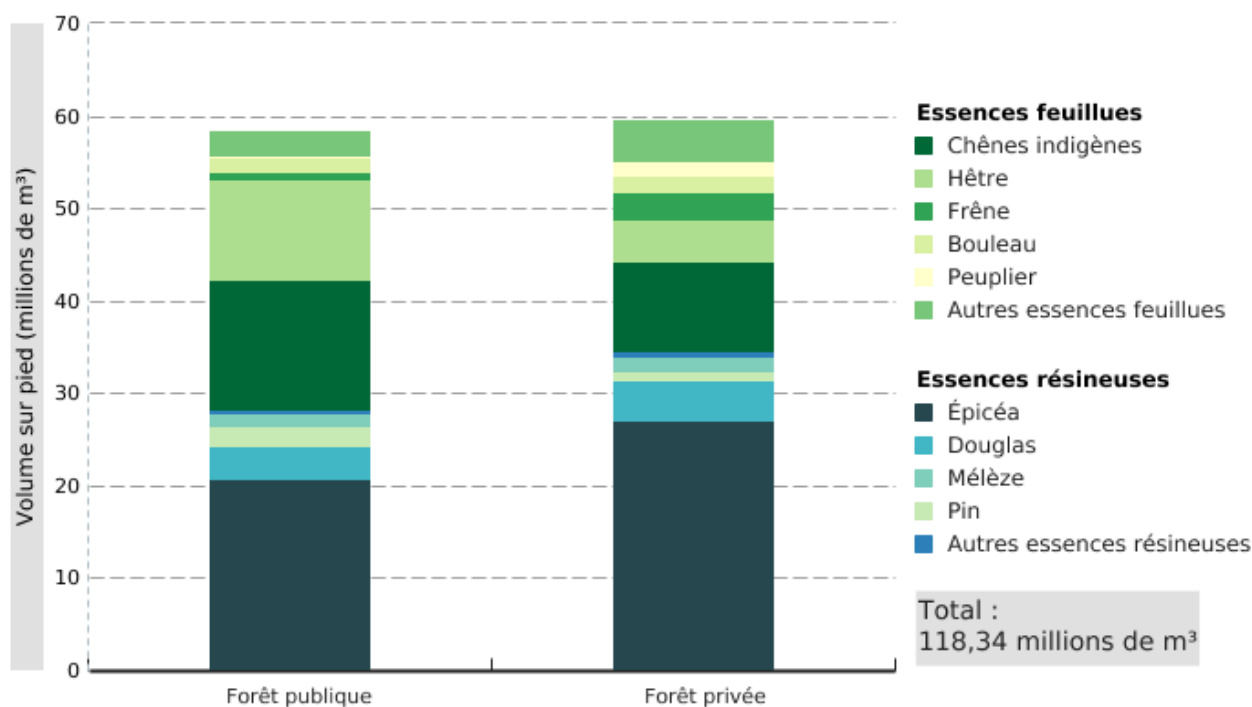
🔍 Évaluation de l'état non réalisable et évaluation de la tendance non réalisable

Principale ressource forestière, le bois est un matériau naturel destiné à de multiples usages : construction, ameublement, chauffage ou encore isolation thermique et acoustique... Afin de maintenir le capital de cette ressource naturelle wallonne, il est nécessaire d'assurer un équilibre, sur le long terme, entre les volumes prélevés et les volumes produits par les arbres.

Capital bois : volumes sur pied partagés entre forêt publique et forêt privée

Sur la période 2011 - 2018^[1], le volume total de bois sur pied en Wallonie était estimé à 118,34 millions de m³. La moitié de ce volume était située en forêt publique^[2], l'autre moitié en forêt privée. En forêt publique, la répartition du volume sur pied en fonction du type d'essences était assez équilibrée, le volume étant constitué à 52 % d'essences feuillues et à 48 % d'essences résineuses (dont 35 % d'épicéas). En forêt privée, le volume sur pied était majoritairement composé d'essences résineuses (58 %), la part de l'épicéa atteignant à elle seule 46 %. Sur l'ensemble de la forêt, les chênes indigènes et le hêtre constituaient les essences feuillues majoritaires, représentant en forêt publique 42 % du volume de bois sur pied et en forêt privée 24 %. Les volumes sur pied, qui représentent le capital de la ressource bois, dépendent de facteurs externes (changements climatiques, maladies...) mais évoluent également en fonction des normes et des choix de régime forestier .

Volumes de bois sur pied en Wallonie, par types de propriétaires (2011 - 2018)*



* Données issues de la campagne de mesures (2011 - 2018) du 2^{ème} cycle de l'Inventaire permanent des ressources forestières de Wallonie (IPRFW) (2008 - 2028)

REEW – Source : SPW ARNE - DNF (IPRFW)

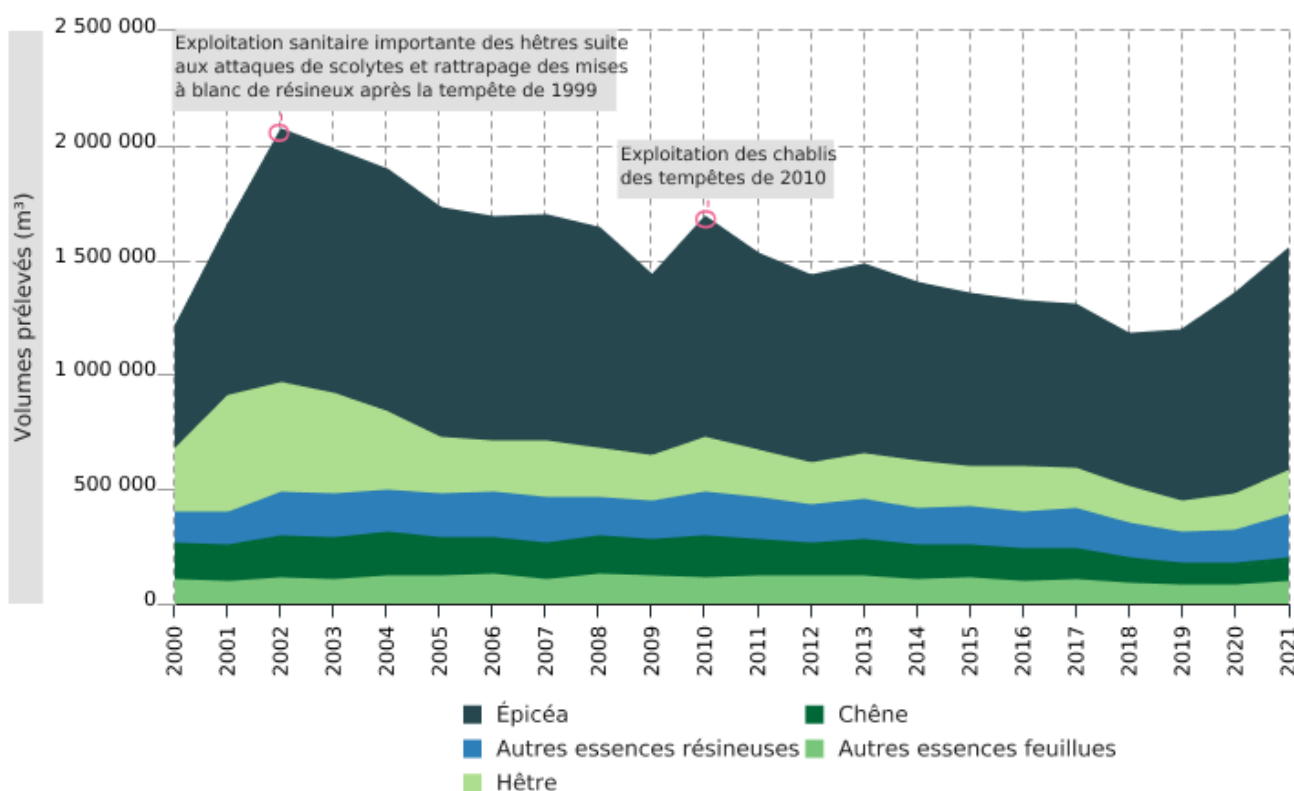
© SPW - 2023

Forêt publique : les prélèvements repartent en hausse

En 2021, 1,55 million de m³ de bois a été prélevé^[3] en forêt publique, soit 6,5 m³ par hectare de forêt productive^[4]. À lui seul, l'épicéa représentait 63 % du volume prélevé, ce qui correspondait à plus de 17 m³ par hectare de pessière (peuplement d'épicéas). L'exploitation exceptionnelle de la ressource n'avait plus été aussi importante depuis 2010, année durant laquelle des tempêtes avaient forcé l'exploitation de chablis. Parmi les causes de cette hausse d'exploitation se trouvent d'une part les attaques de scolytes qui ont suivi des périodes de sécheresses et ont forcé la récolte de nombreux peuplements à partir de 2018, et d'autre part l'arrivée à maturité de peuplements plantés en nombre dans les années '70. Globalement, les surfaces de pessière tendent à diminuer [↗](#). Par conséquent, même si les volumes prélevés sont en augmentation, ils ne devraient pas atteindre ceux observés en 2002^(a). Les volumes conséquents prélevés au début des années 2000 résultaient d'un retard dans l'exploitation des épicéas qui n'avaient pas pu être exploités après la tempête de 1999, ainsi que de l'exploitation sanitaire forcée des hêtres en conséquence des attaques de scolytes.

En 2021, le hêtre était la deuxième essence la plus prélevée en forêt publique. Après une diminution en 2018 et 2019, également marquée pour la plupart des essences, les volumes de bois de hêtre récoltés atteignaient un peu plus de 195 000 m³ en 2021, soit un volume similaire au volume prélevé pour toutes les essences résineuses cumulées en dehors de l'épicéa.

Prélèvements de bois en forêt publique en Wallonie



REEW – Source : SPW ARNE - DNF (statistiques internes EFOR)

© SPW - 2023

Des prélèvements supérieurs aux volumes produits

Les données de l'Inventaire permanent des ressources forestières de Wallonie permettent de comparer les volumes prélevés aux volumes produits sur une même période. Une gestion durable de la ressource bois implique d'assurer un équilibre en maintenant, sur le long terme, des volumes prélevés inférieurs ou égaux aux volumes produits, soit un taux d'exploitation 100 %. Cet équilibre est imposé en forêt publique par le Code forestier [🔗](#).

Tous propriétaires confondus, le rapport entre volumes prélevés et volumes produits était légèrement en déséquilibre sur la période 2003 - 2018^[5] (taux d'exploitation de 102 %) principalement en raison de la surexploitation de l'épicéa. Cette surexploitation s'explique par l'arrivée à maturité des nombreux peuplements plantés dans les années '70 qui a conditionné un important volume de prélèvement. De plus, les gestionnaires forestiers, suivant l'évolution des

pratiques sylvicoles [↗](#), n'ont pas replanté systématiquement de l'épicéa après l'exploitation des peuplements arrivés à maturité^(a), en particulier dans les zones où les conditions n'étaient pas optimales. Par conséquent, le taux d'exploitation global de l'épicéa (138 %) était largement supérieur au seuil d'équilibre que ce soit en forêt publique (147 %) ou en forêt privée (133 %). À noter qu'en forêt publique, le Code forestier interdit de replanter des essences dans les zones où les conditions ne sont pas optimales ou tolérées selon le fichier écologique des essences [↗](#). Cette mesure a notamment pour objectif de réduire le développement de pathogènes ou ravageurs tels que le scolyte de l'épicéa (ips typographe).

Les autres essences résineuses (mélèzes et pins majoritairement) étaient également en déséquilibre en forêt privée (taux d'exploitation de 153 %).

Pour les autres essences, le taux d'exploitation était 100 %. Le douglas, fréquemment planté en forêt privée et publique ces dernières années, a un taux d'exploitation particulièrement bas (56 %). Parmi les essences feuillues, aucune ne dépassait le seuil d'équilibre. Le hêtre était l'essence feuillue la plus exploitée tant en forêt privée (taux d'exploitation de 81 %) qu'en forêt publique (79 %).

Taux d'exploitation des forêts en Wallonie, par types de propriétaires (2003 - 2018)*

* Données issues de la campagne de mesures 2003 - 2018 de l'Inventaire permanent des ressources forestières de Wallonie (IPRFW).

REEW – Source : SPW ARNE - DNF (IPRFW)

© SPW - 2023

[1] Données issues de la campagne de mesures (2011 - 2018) du 2^{ème} cycle de l'Inventaire permanent des ressources forestières de Wallonie (IPRFW) (2008 - 2028)

[2] Forêts appartenant à un propriétaire public (Région wallonne, communes, provinces, CPAS...), de ce fait soumises au régime du Code forestier [↗](#) et dont la gestion est assurée par le Département de la nature et des forêts (DNF) du SPW ARNE

[3] Sur base des statistiques des ventes organisées par le DNF

[4] Une superficie forestière est considérée comme productive dès que du bois y est produit, sans présager de l'usage qui en sera fait (les réserves intégrales en forêt sont par exemple considérées comme des superficies productives). Cela concerne les peuplements forestiers mais aussi les trouées et les mises à blanc qui constituent un état de transition limité dans le temps entre deux périodes de production.

[5] Données issues de la campagne de mesures 2003 - 2018 de l'Inventaire permanent des ressources forestières de Wallonie (IPRFW).

Évaluation

? Évaluation de l'état non réalisable et évaluation de la tendance non réalisable

État : Évaluation non réalisable

- Référentiels : (i) décret du 15/07/2008 relatif au Code forestier [↗](#) - principe de maintenir les volumes de bois prélevés inférieurs ou égaux aux volumes produits
- Sur la période 2003 - 2018, les volumes de bois prélevés (toutes essences confondues) représentaient 102 % des volumes produits. Le taux d'exploitation supérieur à 100 % est lié d'une part à la modification des pratiques sylvicoles (remplacement progressif des futaies résineuses) mais aussi à des facteurs externes (changements climatiques affectant la croissance des arbres, présence de pathogènes et ravageurs nécessitant des prélèvements sanitaires...). Le taux d'exploitation ne permet donc pas de réaliser une évaluation pertinente d'un point de vue environnemental.

Tendance : Évaluation non réalisable

La période temporelle couverte n'est pas suffisamment longue pour une évaluation de la tendance, étant donné notamment la durée nécessaire pour produire du bois exploitable.

[En savoir plus sur la méthode d'évaluation](#)

Informations complémentaires

Références bibliographiques

(a) Lejeune *et al.*, 2022. L'épicéa wallon : état de la ressource en 2021. *Silva belgica*, 2,16-23. [↗](#)

Ressources utiles

- Indicateur "Forest : growing stock, increment and fellings". EEA. [↗](#)

- Indicateur "Bois rond : quantités enlevées par propriétaire". Eurostat. [↗](#)

- Indicateur "Diminution et accroissement des ressources forestières en terme de volume". OCDE. [↗](#)

- SPW - DGO3 - DNF, 2015. Inventaire forestier wallon. Résultats 1994 - 2012. SPW Éditions : Jambes, Belgique. [↗](#)

- Site relatif à l'Inventaire permanent des ressources forestières de Wallonie. SPW. [↗](#)

